

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021\_ 0264

ARRÊTÉ

**OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX DE RÉALISATION DE CONDUITE MULTIPLE, IMPLANTATION D'ARMOIRE DE SOUS RÉPARTITION BOULEVARD SALVADOR ALLENDE A NOISIEL (77186) ENTRE LE 20 SEPTEMBRE ET LE 10 OCTOBRE 2021**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

**VU** le Code de la route,

**CONSIDÉRANT** la demande du 06 Septembre 2021 de la société FGC, sise route de Longjumeau BALLAINVILLIERS (91160),

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entreprendre des travaux de réalisation de conduite multiple, d'implantation d'armoire de sous répartition Boulevard Salvador Allende à NOISIEL (77186),

**CONSIDÉRANT** que la société FGC, sise route de Longjumeau BALLAINVILLIERS (91160), est l'entreprise chargée des travaux,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La société FGC, sise route de Longjumeau BALLAINVILLIERS (91160), est autorisée à entreprendre des travaux de réalisation de conduite multiple, d'implantation d'armoire de sous répartition Boulevard Salvador Allende à NOISIEL(77186), **entre le 20 Septembre et le 10 octobre 2021.**

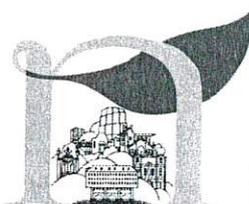
**ARTICLE 2 :** Le cheminement des piétons sera préservé et sécurisé. Le cheminement PMR sera facilité par la pose de passerelle si besoin.

**ARTICLE 3 :** Le stationnement sera interdit à l'avancement des travaux au droit du chantier, qui sera délimité par des panneaux de signalisation et des clôtures adaptés.

**ARTICLE 4 :** La société FGC prendra toutes les dispositions pour que ses engins stationnés ou que ses matériaux de chantier, qui seront stockés, ne présentent aucun danger de quelque nature que ce soit pour le public usager de la voirie ou pour les riverains de ce chantier.

Les véhicules ou engins en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

0264

Portant « AUTORISATION DE TRAVAUX DE RÉALISATION DE CONDUITE MULTIPLE, IMPLANTATION D'ARMOIRE DE SOUS RÉPARTITION BOULEVARD SALVADOR ALLENDE A NOISIEL (77186) ENTRE LE 20 SEPTEMBRE ET LE 10 OCTOBRE 2021 »(2)

Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 5 :** La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public et dans le respect des règles de l'art. Le chantier est autorisé de 8 heures à 17 heures 30.

**ARTICLE 6 :** La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

**ARTICLE 7 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- La société FGC,
- La Société ORANGE,
- Le Service Communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 15/09/2021

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	20 SEP. 2021
Affiché en Mairie le	20 SEP. 2021
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	20 SEP. 2021
Notifié le	20 SEP. 2021

2/2

